

N°2024/11

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15/04/2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 23

Date de la Convocation : 10/04/2024

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FARDA 2024 POUR LA REFECTION ET LA RENOVATION THERMIQUE PAR CHANGEMENT DE HUISSERIS DE LA FACADE DE L'HOTEL DE VILLE, COTE RUE DU GENERAL DE GAULLE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Odile RETOT-FABRE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ –

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de restauration et de rénovation thermique par changement de huisseries de la façade de l'hôtel de ville (côté rue du général de Gaulle), patrimoine communal remarquable au titre du SPR. Il précise que cette aile de l'hôtel de ville accueille le service de la Police municipale et est ouverte au public.

Or, les pierres de la façade atteintes de desquamation ou de pulvérulence s'effritent et tombent sur le trottoir engendrant un risque pour les piétons et les usagers se rendant à la Mairie. De plus, les fenêtres en simple vitrage, fortement dégradées, énergiquement peu performantes, constituent une passoire thermique.

Ces travaux de réfection de façade et de rénovation thermique par changement de huisseries répondent aux objectifs suivants :

- ✓ préservation du patrimoine communal et respect du règlement du Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- ✓ économie d'énergie,
- ✓ sécurisation des conditions d'accueil du public.

Le coût prévisionnel des travaux se décompose de la façon suivante :

- Restauration de la façade : 42 457,40 € HT
 - Changement de huisseries (7 fenêtres bois patrimoine et une porte) : 33 929,84 € HT
- Soit un montant prévisionnel total de travaux s'élevant à 76 387,24 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la réalisation de ses travaux et d'autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Au regard de la nature des travaux et surtout de la qualité architecturale de l'hôtel de Ville, patrimoine remarquable, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter une demande d'aide à hauteur de 30% au titre du FARDA 2024, soit 22 916,17 €.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 23 pour) :**

- **SE PRONONCE** favorablement sur les travaux de réfection et de rénovation thermique par changement de huisseries de la façade de l'hôtel de Ville, côté rue du général de Gaulle, pour un budget prévisionnel de 76 387,24 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil départemental à hauteur de 30% du coût prévisionnel des travaux hors taxes soit 22 916,17 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention afférent au titre du FARDA 2024,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Et ant signé sur le registre les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 15/04/2024

Le Maire




Henri DEJONGHE